



# Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale  
12 août 2021  
Français  
Original : anglais

## Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants

Vienne, 14 et 15 octobre 2021

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
  - a) Ouverture de la réunion ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Analyse de l'influence que peut avoir l'accès aux voies légales de la migration sur la réduction de la demande concernant le trafic illicite de personnes migrantes.
3. Comment renforcer les moyens d'engager des poursuites dans les affaires de trafic illicite de personnes migrantes.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

#### Annotations

##### 1. Questions d'organisation

###### a) Ouverture de la réunion

La huitième réunion du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants s'ouvrira le jeudi 14 octobre 2021, à 11 heures. Au vu de l'évolution récente de la situation concernant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la réunion se tiendra sous forme hybride (en présentiel et en ligne). On trouvera des précisions à ce sujet sur la page Web de la réunion<sup>1</sup>.

###### b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Dans sa résolution 7/1, intitulée « Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant », la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a décidé, notamment, que le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants constituerait un de ses éléments permanents, lui communiquant ses rapports et recommandations, et elle l'a encouragé à envisager de se réunir chaque année, s'il y avait lieu, et à faire en sorte que ses réunions

<sup>1</sup> [www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/working-group-on-the-smuggling-of-migrants-2021.html](http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/working-group-on-the-smuggling-of-migrants-2021.html).



s'enchaînent avec celles des autres groupes de travail de la Conférence, afin d'assurer une utilisation efficace des ressources.

Le 11 septembre 2020, le Bureau élargi de la Conférence a arrêté, par approbation tacite, le calendrier de ses réunions pour 2021. Le 23 avril 2021, il a également arrêté, par approbation tacite, les dates de la huitième réunion du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants, à savoir les 14 et 15 octobre 2021, et les questions de fond qui y seraient traitées. Le 11 août 2021, le Bureau élargi est convenu de tenir la réunion sous forme hybride.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe) a été établi conformément à la résolution 7/1 de la Conférence, pour permettre au Groupe de travail de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées dans les limites du temps alloué et compte tenu des services de conférence disponibles. Les ressources mises à la disposition du Groupe de travail permettront la tenue de quatre séances plénières sur deux jours, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

#### *Changements possibles du fait de la pandémie de COVID-19*

Du fait de la pandémie actuelle de COVID-19, il est difficile de prévoir les conséquences d'éventuelles mesures sanitaires et de sécurité, y compris les restrictions de déplacement, sur la réunion du Groupe de travail. Le secrétariat continuera de suivre la situation de près et, sous réserve de l'approbation du Bureau élargi, fournira de nouvelles informations en temps utile si des changements ou mesures supplémentaires sont nécessaires. Il est donc conseillé aux délégations de consulter régulièrement la page Web de la huitième réunion du Groupe de travail.

## **2. Analyse de l'influence que peut avoir l'accès aux voies légales de la migration sur la réduction de la demande concernant le trafic illicite de personnes migrantes**

Afin de mener un examen ciblé du point 2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail voudra peut-être échanger des données d'expérience sur l'influence que la pandémie de COVID-19, les restrictions de déplacement connexes et le moindre accès aux voies légales de la migration ont eu sur le trafic illicite de personnes migrantes. Dans ce contexte, il souhaitera peut-être également se pencher sur les facteurs constants de migration, tels que les crises socioéconomiques, les conflits, les crises humanitaires, l'instabilité politique, l'agitation et/ou les persécutions. En outre, il voudra peut-être examiner les différents risques auxquels s'exposent les personnes qui empruntent des voies de migration illégales, y compris la maltraitance, la violence et l'exploitation.

Le Groupe de travail voudra peut-être échanger des informations sur la manière dont les passeurs ont modifié leurs modes opératoires face aux politiques de restriction des déplacements mises en place pour endiguer la pandémie de COVID-19, ainsi que sur les mesures nationales adoptées afin de réduire la demande pour les services des passeurs, y compris les politiques visant à réglementer les migrations sûres.

Pour l'examen du point 2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information établi par le Secrétariat.

#### **Documentation**

Document d'information établi par le Secrétariat contenant une analyse de l'influence que peut avoir l'accès aux voies légales de la migration sur la réduction de la demande concernant le trafic illicite de personnes migrantes (CTOC/COP/WG.7/2021/2)

## **3. Comment renforcer les moyens d'engager des poursuites dans les affaires de trafic illicite de personnes migrantes**

Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail voudra peut-être examiner les mesures visant à élaborer et partager des compétences et données d'expériences spécialisées relatives à la conduite de poursuites dans les affaires de trafic illicite de

personnes migrantes. Il souhaitera peut-être également aborder les stratégies destinées à identifier les chefs de file des réseaux criminels organisés qui se livrent au trafic illicite de personnes migrantes, ainsi qu'à enquêter sur ces personnes et à les poursuivre, notamment grâce à la coopération internationale et à la collaboration des procureurs le long des voies migratoires.

Par ailleurs, le Groupe de travail voudra peut-être se pencher sur les mesures ciblant les opérations financières qui sous-tendent les infractions et échanger des données d'expérience sur la lutte contre les actes de corruption qui facilitent les migrations clandestines. Enfin, il souhaitera peut-être mettre en avant les efforts entrepris afin de ne pas incriminer ni poursuivre les personnes migrantes pour avoir fait l'objet d'un trafic illicite.

Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information établi par le Secrétariat.

#### **Documentation**

Document d'information établi par le Secrétariat sur la manière de renforcer les moyens d'engager des poursuites dans les affaires de trafic illicite de personnes migrantes (CTOC/COP/WG.7/2021/3)

#### **4. Questions diverses**

Le Groupe de travail sera saisi d'un récapitulatif thématique établi par le Secrétariat couvrant tous les documents d'information établis à l'intention du Groupe depuis sa première réunion. Le récapitulatif est découpé par thème et présente brièvement des sujets spécifiques, des questions connexes et l'état des connaissances, afin de faciliter les débats que le Groupe tiendra sur ces sujets à ses futures réunions, de réduire les doubles emplois et de permettre aux expertes et experts d'accéder rapidement aux orientations existantes sous forme de compilation.

#### **Documentation**

Récapitulatif thématique des documents d'information établis à l'intention du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants depuis sa première réunion, établi par le Secrétariat (CTOC/COP/WG.7/2021/4).

#### **5. Adoption du rapport**

Le Groupe de travail devrait adopter un rapport sur les travaux de sa réunion, dont le projet sera établi par le Secrétariat.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
<b>Judi 14 octobre</b>		
11 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la réunion
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Analyse de l'influence que peut avoir l'accès aux voies légales de la migration sur la réduction de la demande concernant le trafic illicite de personnes migrantes
15 heures-17 heures	2	Analyse de l'influence que peut avoir l'accès aux voies légales de la migration sur la réduction de la demande concernant le trafic illicite de personnes migrantes ( <i>suite</i> )
	3	Comment renforcer les moyens d'engager des poursuites dans les affaires de trafic illicite de personnes migrantes
	<b>Vendredi 15 octobre</b>	
11 heures-13 heures	3	Comment renforcer les moyens d'engager des poursuites dans les affaires de trafic illicite de personnes migrantes ( <i>suite</i> )
15 heures-17 heures	4	Questions diverses
	5	Adoption du rapport